

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 18 décembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	
Mme Lina Moisan	

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
M. Mathieu Bisson, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

M. Yves Walsh

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, M. Éric Bard, directeur adjoint par intérim du Service des ressources humaines et Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC43/19-20**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 18 décembre 2019

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Rapport annuel 2018-2019 [@]
- 6.2

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.1
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.1
- 9.2

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 10.1
- 10.2

11. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 11.1 Plan directeur des ressources informationnelles @
- 11.2 Plancher gymnase – École Courval

12. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

- 12.1 Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion@
- 12.2 Abrogation du règlement 302 – Règlement pour le classement des élèves et le passage d'une classe à une classe supérieure

13. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 13.1

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC44/19-20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC45/19-20

6.1 RAPPORT ANNUEL 2018-2019

ATTENDU QUE la Commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte, à la population de son territoire, de la réalisation de son plan stratégique et conformément à l'article 220 de la LIP;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit tenir une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

ATTENDU QU' un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance a été donné à la population au moins 15 jours avant sa tenue, soit le 4 décembre 2019;

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'ACCEPTER le rapport annuel de l'année scolaire 2018-2019 de la Commission scolaire de Portneuf;

DE TRANSMETTRE une copie dudit rapport au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote **CC45/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC46/19-20

11.1 PLAN DIRECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

ATTENDU la loi 135, Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 7 décembre 2017 ;

ATTENDU l'obligation d'établir un plan directeur en ressources informationnelles (loi 135, article 13.1);

ATTENDU l'obligation de transmettre le plan directeur en ressources informationnelles au plus tard le 31 décembre 2019,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'ADOPTER le Plan directeur en ressources informationnelles de la Commission scolaire de Portneuf tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote **CC46/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC47/19-20

11.2 PLANCHER GYMNASE – ÉCOLE COURVAL

ATTENDU QUE l'équipe-école de l'école Courval a la volonté de remplacer le plancher du gymnase de l'école Courval;

ATTENDU QUE l'école a amassé les sommes nécessaires pour financer le coût du projet;

ATTENDU QUE la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Couvre-Planchers Orléans au montant de 55 500,00 \$ (avant taxes)

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie, à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC48/19-20

12.1 POLITIQUE RELATIVE A LA GESTION DES RISQUES EN MATIERE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Portneuf est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1;

ATTENDU QUE cette loi prévoit que le Conseil du trésor peut édicter des directives concernant la gestion des contrats publics;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, C.T. 220841;

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire se conformer aux exigences prévues à cette directive,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'ADOPTER la Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

DE CONSERVER cette politique sous la cote **CC48/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC49/19-20

12.2 ABROGATION DU RÈGLEMENT 302 - RÈGLEMENT POUR LE CLASSEMENT DES ÉLÈVES ET LE PASSAGE D'UNE CLASSE A UNE CLASSE SUPÉRIEURE

ATTENDU QUE les dispositions toujours applicables dans le règlement 302 – Règlement pour le classement des élèves et pour le passage d'une classe à une classe supérieure font désormais partie intégrante de l'encadrement prévu au Régime pédagogique,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

D'ABROGER le règlement 302 – Règlement pour le classement des élèves et pour le passage d'une classe à une classe supérieure font désormais partie intégrante de l'encadrement prévu au Régime pédagogique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC50/19-20

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose la levée de la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention du représentant du comité de parents

Aucune

5.2 Intervention du représentant EHDAA

Aucune

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivis des résolutions ;

6.1 Rapport annuel 2018-2019 ;

11.1 Plan directeur des ressources informationnelles ;

11.2 Projet d'utilisation de surplus – plancher gymnase de l'école Courval ;

12.1 Politique relative à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE